



# ASSOCIATION DES MASTERS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901 DECLAREE A LA PREFECTURE DU PUY-DE-DOME SOUS LE N°W632005619

SIEGE SOCIAL : INSTITUT D'Auvergne DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES  
51 BOULEVARD FRANÇOIS MITTERRAND  
63000 CLERMONT-FERRAND

## Formulaire d'autorisation de diffusion d'image

---

Je soussigné.....

Autorise l'AMCT, Association des Master Collectivités Territoriales à me photographier et me filmer dans le cadre des différents évènements organisés par l'association ou en lien avec l'association..

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

Date et signature